

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni salle Jean Drouet sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : Mme Emma VÉRON, MM. Vincent HUET, Alain BRUANT, Mme Murielle DAVID, MM. Clarisse LEJARD, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, Mme Laure VAIDIE, M. Olivier FOUQUET, M. Frédéric LUISETTI, Mmes Alix de VESINS, Gwénaëlle FROISSARD, Chantal COULPIED.

Etaient absents excusés : Mme Nathalie PANCHER (procuration C. COULPIED), M. Pascal LEBATTEUX (procuration M. GENDRY), Mme Stéphanie PELTIER (procuration M. DAVID), M. Mickaël RODAYER, Mme Geneviève BRIAND (procuration C. LEJARD).

Secrétaire de séance : Mme Alix de VESINS.

D270122-01 : RAPPORTS ANNUELS 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la suite des rapports annuels 2020 de la Communauté de Communes du Pays Sabolien :

- Rapport d'activité de la communauté de communes pour l'année 2020
- Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV)
- Accessibilité
- Sarthe Numérique
- Qualités et prix du service public d'élimination des déchets ménagers
- Prix et Qualité du service public d'Assainissement collectif
- Prix et Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la promotion du Parc d'Activités Départemental (SMAPAD) de l'échangeur de Sablé La Flèche – Ouest Park
- Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe
- Syndicat du Bassin de la Sarthe (S.B.S.)
- Adduction d'Eau Potable : rapport du délégataire Véolia

Ces rapports ont été présentés en Conseil communautaire lors de sa dernière séance, et il est demandé à chaque commune de la Communauté de communes de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ces rapports.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2020 précités de la Communauté de Communes du Pays Sabolien.

D270122-02 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN POUR LA REFACTURATION AU PRIX COÛTANT DE FOURNITURES ET PRESTATIONS

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Pays sabolien intervient pour des prestations annexes, à la demande des communes membres, dans le cadre de travaux de voirie qui ne relèvent pas de la compétence.

Pour ce faire, elle facilite les achats de fournitures qu'elle refacture au prix coûtant (à l'euro l'euro) aux communes. Dans le cas où des agents de voirie interviennent pour la pose, la Communauté de communes refacture les heures passées au tarif voté annuellement (soit 29,81 € pour 2021, puis les délibérations suivantes pour les années à venir).

Le Centre des Finances Publiques de Sablé-sur-Sarthe demande à la Communauté de communes du Pays sabolien de délibérer sur ce dispositif et souhaite avoir en pièce justificative une convention avec chaque

commune pour la refacturation au prix coûtant des fournitures et des prestations de main d'œuvre selon le tarif horaire défini chaque année par délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la Commune de Parcé-sur-Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien pour la refacturation au prix coûtant de fournitures et prestations.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le principe de refacturation par la Communauté de Communes du Pays Sabolien tel que précisé dans le rapport,
- Autorise M. le Maire à signer la convention ad hoc.

D270122-03 : MISE A DISPOSITION DES PLATEFORMES DE TÉLÉSERVICES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises deux plateformes de télé-services : Sarthe légalité (<http://www.sarthe-legalite.fr/accueil.htm>) et Sarthe marchés publics (<http://www.sarthe-marchespublics.fr/accueil.htm>), qui participent durablement à l'essor de l'e-administration.

Les conventions arrivant à échéance le 31 décembre 2021, la mise à disposition gratuite de ces plateformes sera reconduite pour la période 2022-2026. Aussi, si la commune souhaite poursuivre l'utilisation de ces télé-services, il sera nécessaire de retourner au Département :

- La délibération autorisant l'exécutif de la collectivité à utiliser l'une ou les deux plateformes
- Le bulletin d'adhésion à l'une ou aux deux plateformes
- Le règlement d'utilisation de la plateforme signé électroniquement grâce à votre certificat RGS2*

En accord avec les services de la Préfecture, il n'y aura pas d'interruption du service dans l'attente de la réception de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte du règlement d'utilisation de la plateforme signé électroniquement et jointe au présent rapport,
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention pour l'utilisation des plateformes de télé-services du Département, notamment Sarthe Marchés Publics.

D270122-04 : AVANCEMENT DE GRADE 2022 ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Aux fins des avancements de grade possibles pour l'année 2022, Monsieur le Maire vous propose la modification du tableau de la façon suivante :

Grade fermé	Grade ouvert	Date	Commentaire
1 adjoint technique principal 2° classe	1 agent de maîtrise	01/05/2021	Avancement de grade à la suite de promotion interne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'avancement de grade pour l'année 2022 tel que proposé dans le présent rapport,
- Valide le tableau des emplois communaux présenté en séance.

D270122-05 : OUVERTURE DE CRÉDITS A L'INVESTISSEMENT 2022 : BUDGET COMMUNAL

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ouverture de crédits d'investissement sur l'année 2022 à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2021, soit :

Budget communal :

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles (frais d'études, concessions) : 5 700 €
- chapitre 21 : immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers) : 629 100 €
- chapitre 23 : immobilisations en cours (bâtiments, voirie) : 615 500 €

Total : 1 250 300 € x 25%, soit 312 575 € de crédits ouverts, dans le but d'engager les premières dépenses nécessaires avant le vote du budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité l'ouverture de crédits à l'investissement pour le budget principal 2022.

D270122-06 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les opérations budgétaires sur le budget Commune de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	LIBELLE	Dépenses	Recettes
040	3355	Intégration stock en cours	3 089,90	
040	3355	Annulation stock en cours		131 694,99
16	168748	Avance commune		-131 694,99
16	168748	Avance commune complémentaire		3 089,90
TOTAL			3 089,90 €	3 089,90 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	LIBELLE	Dépenses	Recettes
042	7133	Annulation stock en cours	131 694,99	
011	6015	Terrains à aménager	-20 000,00	
011	6045	Achat d'études	-108 600,09	
042	7133	Intégration stock en cours		3 089,90
65	65888	Arrondis de TVA	-5,00	
TOTAL			3 089,90 €	3 089,90 €

La DM nécessite un complément budgétaire de 3 089,90€ :

- Sur la section d'investissement, le montant est versé par une avance du budget principal, dont la somme a été provisionnée sur le chapitre 27- article 276348
- Sur la section de fonctionnement, le montant doit être versé par le biais d'une subvention du budget principal qui n'a pas fait l'objet d'une délibération expresse. Aussi, le conseil municipal doit se prononcer sur le versement ou non de ladite subvention sur le chapitre 65- article 657363, sachant que les crédits sont provisionnés sur le chapitre 65

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le versement d'une subvention de 3 089,90€ du budget principal vers le budget Lotissement
- Approuve la Décision modificative n°1 du budget Lotissement telle que présentée ci-dessus.

D270122-07 : BUDGET COMMUNAL : AJUSTEMENT DES PROVISIONS 2021

Depuis 2020, et dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, les communes ont obligation de constituer une provision à hauteur de 15% minimum des créances de plus de deux ans.

Concernant le budget principal, 650€ ont été provisionnées en 2020 pour une somme de créances impayées s'élevant à 4 208,18€.

La mise à jour les données financières communiquées par notre comptable public pour 2021 et l'ajustement du tableau des provisions vous est récapitulé ci-dessous en respectant l'anonymat des créanciers :

Exercices	Objets des titres	Montant provisionné au 31/12/2020	Provision maintenue	Taux provision 2021 proposé	Provision complémentaire à mandater au 6817	Provision à réintégrer au 7817
2015 à 2019	Recouvrement garderie-cantine-mercredis loisirs / droits de place	650 €	520,74 €	15%	256,78 €	129,26 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La réintégration des provisions 2020
- L'ajustement des provisions sur l'année comptable 2021
- La proposition du taux de 15%

D270122-08 : DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE LIEU-DIT

Le nom du lieu-dit « les Noës » a été attribué à la parcelle n° ZN 92.

A la suite de la demande écrite des propriétaires de la parcelle le 8 janvier dernier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de changement de nom du lieu-dit de la manière suivante :

- Parcelle n° ZN 92 : proposition « les Noës bleues » ou « les grandes Noës »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce sur la dénomination de la parcelle cadastrale suivante :

- Parcelle n° ZN 92 : « les Noës Bleues »

D270122-09 : VENTE DE MATÉRIEL RÉFORMÉ ET SORTIE D'ACTIF

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de vente d'un matériel réformé. La description s'y trouve ci-après :

Lot	Description du bien	Année d'achat	Prix d'achat en € TTC	Proposition prix de vente
1	Portail ALLIANCE coulissant (4m) avec pivot (1m) et kit de montage, mais sans le rail d'origine N° inventaire : 2014 2181 003	2014	3 394,92	1 500 € à débattre

La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir :

- 1- Approuver la mise à la vente aux particuliers, voire sur une plateforme de vente en ligne,
- 2- Autoriser M. le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire, à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-1 et suivants, article L.2122-21 et article L.2122-22-10,

Considérant :

- La volonté de la commune de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité, et la démarche de développement durable associée,
- La possibilité de recourir à des ventes aux particuliers ou à la vente en ligne,

1. approuve la mise à la vente du bien exposé ci-dessus,
2. autorise M. le Maire ou son représentant, à conclure la vente telle que proposée au rapport,
3. précise que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels), et article 7788 (produits exceptionnels divers) du budget,
4. précise enfin que les biens seront sortis de l'actif.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques lors du Conseil :

Présentation du point d'étapes par la société JP Energies et Environnement sur le projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Parcé et du Bailleul. Une lettre d'information va être envoyée au hameau aux alentours du projet avec diffusion également en Mairie et sur le site internet

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire
- Rapport Social Unique 2020 : ce document annuel fait état des recrutements, avancements, actions de formation, conditions de travail, absentéisme, obligations en matière de droit syndical sur la commune. Il est renvoyé au Centre de gestion à des fins statistiques de gestion des ressources humaines.
- Enquête publique : M. le Maire informe l'assemblée de l'ouverture prochaine d'une enquête publique concernant le projet de construction d'une unité de méthanisation avec présentation d'un plan d'épandage associé, au lieu-dit « l'enclos de l'Ouvrardière » à Solesmes. Le dossier sera mis à la consultation du public entre le 16 février 2022 et le 16 mars 2022 en mairie de Solesmes et sur le site de la Préfecture.
- Information travaux :
 - ✓ Salle JY Dalivoust : le chantier est à l'arrêt faute de fourniture des cloisons
 - ✓ Un chantier de taille des arbres sur la commune est en cours après la plantation de la haie à l'arrière du cimetière, remplaçant le mur au niveau du parking
 - ✓ Lotissement : une réunion s'est tenue dans les locaux des Bâtiments de France au sujet du futur règlement du lotissement : une souplesse est accordée sur les hauteurs des futures habitations, et des esquisses seront proposées aux futurs acquéreurs
 - ✓ Tourettes : une rencontre va se tenir avec la Fondation du Patrimoine aux fins d'ouvrir un dossier d'appel à souscriptions
- Cimetière : un point sera à l'ordre du jour pour les projets d'aménagements et d'organisation administrative.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 24 février 2022 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 27 janvier 2022

Michel GENDRY

Emma VÉRON

Vincent HUET

Nathalie PANCHER (procuration à C. COULPIED)

Alain BRUANT

Murielle DAVID

Clarisse LEJARD

Pascal LEBATTEUX (procuration à M. GENDRY)

Christophe AUBIER-LAURE

Marc LEFÈVRE

Laure VAIDIE

Olivier FOUQUET

Frédéric LUISETTI

Stéphanie PELTIER (procuration à M. DAVID)

Mickaël RODAYER (excusé)

Geneviève BRIAND (procuration à C. LEJARD)

Alix de VESINS

Gwénaëlle FROISSARD

Chantal COULPIED